



Ecourter préavis location à 1 mois après licenciement

Par **azoz**, le **30/04/2010** à **11:58**

BonjourrrrrJ'ai envoyé en LRAR une demandé de congé de 3 mois.rnAprès 1 semaine mon employeur m'a notifié l'arret de ma periode d'essai dans 2 semaines.Dans la lettre de licenciement c'est mentionné la fin du contrat ds 2 semaines.rnrnAprès etre mis d'accord avec mon employeur il m'a libéré le jour memernrnPuis Je alors réenvoyer une nouvelle LRAR réduisant le préavis à 1 mois?Mais le 1 mois court à partir dela fin de contrat effective ou bien de la date de notification de rupture?rnrnMerci

Par **Untel**, le **30/04/2010** à **23:29**

bonjour,rnrnLe licenciement n'est qu'un motif qui vous permet de réduire votre préavis à un mois.rnCe préavis prend donc effet à partir de l'envoi.rnrnrnCordialement.